



Consultation n° 2026EFS_AURA466

Etablissement Français du Sang AUVERGNE RHONE ALPES
111 rue Elisée Reclus
69150 DECINES-CHARPIEU

**TRANSPORT ROUTIER REGIONAL DE PRODUITS SANGUINS
LABILES, CELLULES SOUCHES, TISSUS D'ORIGINE HUMAINE
ET PRESTATIONS ASSOCIEES
(Relance des lots n° 2 et 5)**

Appel d'offres ouvert

Article L.2124-2 du code de la commande publique

Articles R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES (CCTP)**

COMMUN AU LOTS

Sommaire

1.	Glossaire / Définitions.....	4
2.	Objet du marché public	5
3.	Cadre général des prestations.....	5
a.	L'Etablissement Français du Sang EFS	5
b.	La structure régionale EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES	6
c.	Le contexte du marché public	7
4.	Référentiels applicables.....	8
5.	Management de la Qualité.....	8
a.	Réunions de suivi	8
b.	Traitement des anomalies.....	9
I.	Conditions Générales d'exécution.....	10
1.	Liste des produits transportés	10
2.	Prestations demandées.....	10
3.	Matériel de transport / Emballages et conditionnements	10
a.	Matériels fournis par l'EFS.....	10
b.	Matériels à fournir par le Titulaire	10
4.	Documents de transport.....	11
5.	Hygiène et Sécurité	11
6.	Développement durable.....	11
II.	Obligations des parties contractantes	13
1.	Obligations de l'expéditeur.....	13
2.	Obligations du Titulaire	13
a.	Généralités.....	13
b.	Plan de Continuité d'Activité (PCA)	13
c.	Responsabilité vis-à-vis de son personnel.....	13
3.	Obligations du destinataire.....	14
a.	Réception.....	14
b.	Sauvegarde des produits.....	14
III.	Présentation des lots	15
1.	Lot N° 2 : Transports en températures non dirigées à la demande et/ou au départ de l'agglomération lyonnaise, de Bourg en Bresse et de Valence.....	15
a.	Principe général.....	15
b.	Préparation à l'exécution du marché public	15
c.	Estimation des besoins sur une année	16
d.	Produits et conditionnements	18
e.	Sensibilisation	19
f.	Moyens de communication	19
g.	Tarification	20
h.	Facturation.....	20
i.	Audit.....	20
j.	Outil de gestion du transport :	21
a.	Présentation du périmètre investi par l'outil TMS LEO (ADVANTAGE SUPPLY).....	21
b.	Utilisation de l'outil Gestion du transport : prérequis au marché EFS	21
c.	Procédure en mode dégradé (indisponibilité d'ADVANTAGE SUPPLY)	23
2.	Lot N° 5 : Transports en températures non dirigées à la demande et/ou au départ de CLF, AUR, MLS et MTL.....	23
a.	Principe général.....	23
b.	Préparation à l'exécution du marché public	23
c.	Estimation des besoins pour les transports à la demande :	24
d.	Produits et conditionnements	25
e.	Sensibilisation	25

f.	Communication	25
g.	Tarification	26
h.	Facturation.....	26
i.	Audit.....	26
j.	Outil de gestion du transport	27
a.	Présentation du périmètre investi par l’outil TMS LEO (ADVANTAGE SUPPLY).....	27
b.	Utilisation de l’outil Gestion du transport : prérequis au marché EFS	27
c.	Procédure en mode dégradé (indisponibilité d’ADVANTAGE SUPPLY)	29
IV.	Annexes	30
-	Annexe 1 : Codification et coordonnées des sites de l’EFS AURA	30
-	Annexe 2 : Distancier établi par l’EFS AURA	30
-	Annexe 3 : Etiquette de transport AURA.....	30
-	Annexe 4 : Trame demande de transport	30
-	Annexe 5 : Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident lors du transport de produits sanguins.....	30
-	Annexe 6 : Conditionnements utilisés à l’EFS AURA	30
-	Annexe 7 : Modèle tableau pré-facturation.....	30
-	Annexe 8 : Liste et fréquences des lieux de collectes d’Aurillac.....	30
	SITES	31
	Annexe 1 : Codification et coordonnées des sites de l’EFS AURA.....	31
	Annexe 2 : Distancier établi par l’EFS AURA	34

DISPOSITIONS GENERALES

1. Glossaire / Définitions

Glossaire :

- ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- API : Application Programming Interface (Interface de programmation d'application)
- BTC : Banque de tissus et de cellules
- Système de management de la qualité : système mis en œuvre par les établissements de transfusion sanguine visant à vérifier les conditions (prélèvement, production, identification, contrôle, conservation, distribution et transport) propres à garantir la qualité et la sécurité des produits.
- CAB : Code à Barre
- Colis : Par colis, on entend un objet quel qu'en soit le poids, les dimensions et le volume, constituant une charge unitaire lors de la remise au Titulaire (bac, caisse, carton, conteneur, etc.), même si le contenu en est détaillé dans le document de transport.
- D : Dimanche
- Destinataire : Établissement dans lequel s'effectue la livraison et qui réceptionne les colis
- Document de transport : document réglementaire de suivi d'un envoi (lettre de voiture à 4 feuillets autocopiants) ou d'une tournée (feuille de route).
- Expéditeur : Établissement qui effectue le conditionnement des produits et à partir duquel s'effectue la prise en charge des colis.
- Ext. EFS AURA : sites autres que ceux de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes (par exemple : laboratoires, cliniques, hôpitaux, écoles, EFS extérieurs à la région AURA, ...)
- IH-Del : Immuno-hématologie délivrance
- J : Jour
- JF : Jour férié
- Délai de prise en charge : délai entre l'heure d'appel et l'heure d'arrivée du Titulaire sur le lieu d'enlèvement
- Horaires de jour : prise en charge de produit comprise entre 6h00 et 20h59
- Horaires de nuit : prise en charge de produit comprise entre 21h00 et 5h59
- Kms : kilomètres
- Livraison : la remise physique de la marchandise au destinataire ou à son représentant qui l'accepte.
- N : Nuit
- PCA : Plan de Continuité d'Activité
- Prestation au forfait : prestation dont le trajet est inférieur ou égale à 20 kilomètres
- Prestation au kilomètre : prestation dont le trajet est supérieur à 20 kilomètres
- Prise en charge : la remise physique de la marchandise au Titulaire, qui l'accepte.
- Tournées régulières : tournées dans le cadre d'un plan de transport avec des passages à heures fixes et selon un ordre de passage établi par la personne publique sur les différents sites AURA
- Prestations à la demande : transports urgents, non urgents ou programmés réalisés ponctuellement à la demande de la personne publique

- SIGMA : Editeur du logiciel TMS en cours de déploiement à l'EFS au moment de la rédaction du présent CCTP
- TMS : Transport Management System
- UTICELL : unité de thérapie et d'ingénierie cellulaire

Définitions des Parties et leurs représentants :

EFS AURA (Auvergne-Rhône-Alpes)

- Direction EFS AURA (la directrice étant la représentante du pouvoir adjudicateur-RPA)
- Le Responsable Logistique de l'EFS AURA et son équipe chargée du suivi des aspects logistiques pour l'ensemble des prestations et du suivi des aspects techniques pour les transports des produits sanguins
- Les Responsables des services de l'EFS AURA utilisateurs des prestations de transport objet du marché

Titulaire(s) d'un lot

- Un chargé de marché unique responsable de la bonne exécution globale du marché
- Un correspondant commercial unique, responsable de la gestion administrative et financière du marché (qui pourra être le chargé de marché).
- En fonction du lot, un chef d'équipe pourra être exigé.

2. Objet du marché public

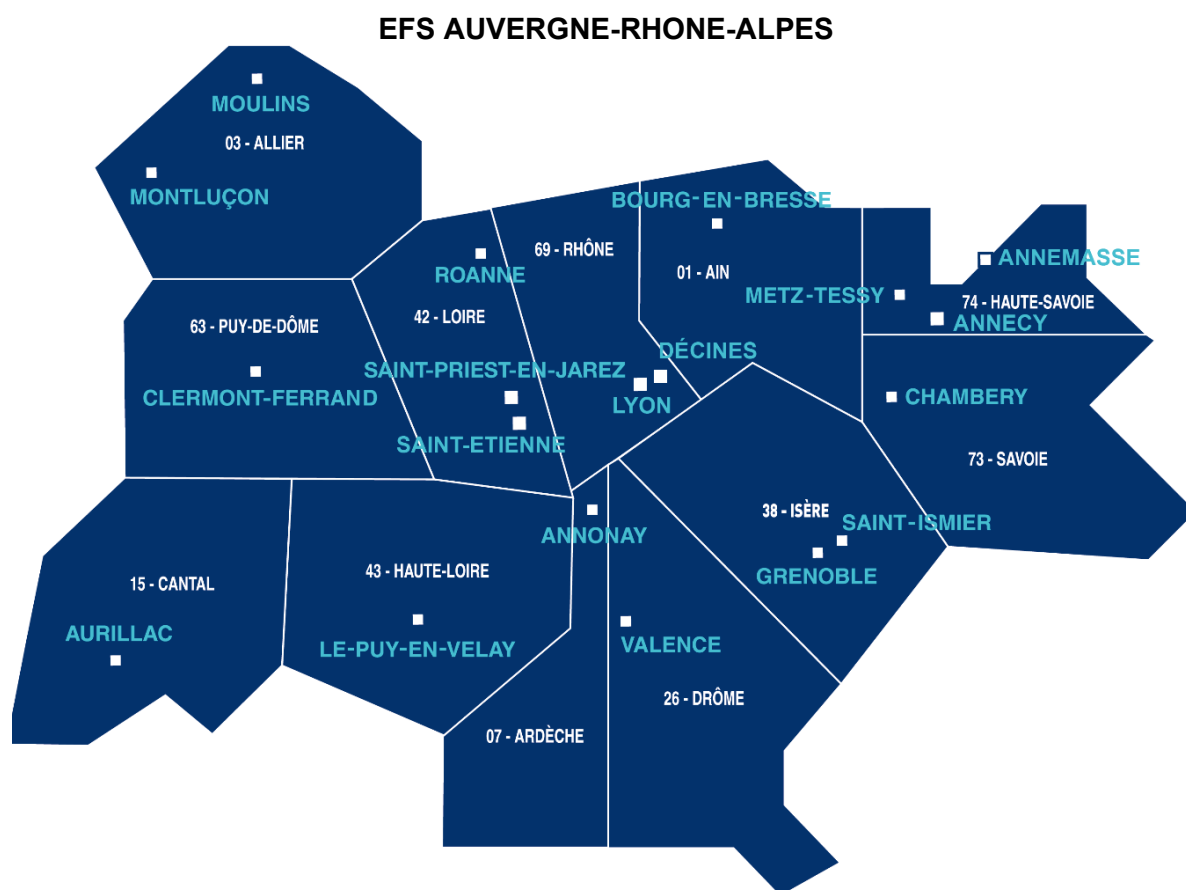
Marché public concernant les transports routiers des produits sanguins labiles, échantillons biologiques, tissus et cellules, et autres (consommables, courrier interne, contenants vides, ...) passé entre un prestataire et l'Etablissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes.

3. Cadre général des prestations

a. L'Etablissement Français du Sang EFS

L'Etablissement Français du Sang (EFS) est un établissement public créé le 1er Janvier 2000 (loi du 1er Juillet 1998) chargé de la gestion des produits sanguins (sang, plasma, plaquettes) en France. L'EFS a pour mission la collecte, la préparation, la qualification et la distribution des Produits Sanguins Labiles (PSL) en France. L'EFS doit garantir la qualité des produits sanguins labiles, échantillons biologiques, tissus et cellules transportés et participer à la sécurité transfusionnelle en respectant les textes et référentiels opposables.

b. La structure régionale EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES



L'Etablissement Français du sang Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les sites de transfusion sanguine des départements suivants : Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère, Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie. Son siège est situé à Décines-Charpieu.

Sur cette carte, certains sites EFS n'apparaissent pas :

Pour LYON :

- l'Hôpital Edouard Herriot (HEH) avec le service de distribution des produits sanguins (IHD), la banque de tissus et de cellules (BTC), et laboratoire d'histocompatibilité (HLA)
- l'Hôpital de la Croix-Rousse (XRO, IHD),
- le Groupement Hospitalier Est (GHE, IHD),
- le Centre Hospitalier de Lyon Sud (LYS) avec le laboratoire d'immuno-hématologie et de délivrance (IHD) et le centre de soins (CdS),
- la maison du don de Confluence (site fixe de Confluence - SFC).
- la maison du don de la Part Dieu (site fixe de Lyon Part Dieu - LPD).

Pour CHAMBERY :

- Le site CHAMBERY (CHY) pour les services de prélèvements,
- Le site de CHAMBERY (CHC) pour l'IH Del,

Pour ANNEMASSE :

- Le site d'ANEMASSE (ASS) pour le service de prélèvements qui sera remplacé pendant la période d'exécution du marché par un nouveau site sur la Haute Savoie.
- Le CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN (HAL) pour l'IH Del,

Pour SAINT-ETIENNE :

- ST ETIENNE BELLEVUE (STB) pour les services de préparation des PSL, le contrôle qualité (CQ), le laboratoire HLA, le service de préparation des produits sanguins non thérapeutiques (PLER), la banque de tissus (BTC - Cornées) et le service de métrologie
- ST ETIENNE ROBESPIERRE (STR) pour le magasin, le départ collecte,
- ST ETIENNE CHATEAUCREUX (CHX) pour la maison du don.

La codification et les coordonnées des sites de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes figurent sur **l'annexe 1**.

c. Le contexte du marché public

Les transports concernent principalement des flux intra-région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Transports de PSL matières premières des sites de prélèvements vers les plateaux de préparation
- Transports des tubes issus du prélèvement vers le plateau de Qualification Biologique du Don (QBD)
- Transports des tubes échantillons receveurs entre différents laboratoires EFS ou non EFS
- Transports des PSL produits finis des plateaux de préparation vers les sites de distribution et échanges inter-sites de distribution.
- Transports des tissus et cellules d'origine humaine entre les Etablissements de santé (ES) et les Banques de Tissus et Cellules (BTC)

- Transports des USP produits finis entre les Banques de Tissus et Cellules et la Banque de Sang Placentaire.
- Transport des produits du laboratoire de médicaments de thérapie innovante (MTI)
- Transport de consommables
- Transport de courrier interne
- Transport des contenants vides

4. Référentiels applicables

Les prestations sont soumises aux lois et règlements en vigueur, notamment :

- ✓ Décision du 4 juin 2020 fixant la liste et les caractéristiques des produits sanguins labiles dans sa version consolidée par la décision du 13 décembre 2021 et les éventuelles décisions modificatives postérieures à la rédaction du présent CCTP ;
- ✓ Arrêté du 14 mai 2010 fixant le contenu des informations permettant d'utiliser des éléments et produits du corps humain à des fins thérapeutiques dans sa version consolidée par les arrêtés du 14 septembre 2012 et du 4 novembre 2014 et les éventuels nouveaux arrêtés postérieurs à la rédaction du présent CCTP
- ✓ ATP : accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces accords (accord en vigueur en 1970 modifié le 07 novembre 2003).
- ✓ Circulaire n°031582 du 15 décembre 2003, relative à la réalisation de l'acte transfusionnel.
- ✓ Codes du commerce et notamment ses articles L133-1 ; L133-2 ; L133-3 ; L133-4 ; L133-6.
- ✓ Loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs.
- ✓ Décision du 10 mars 2020 de l'ANSM définissant les principes des bonnes pratiques prévues à l'article L. 1222-12 du code de la santé publique (dites « bonnes pratiques transfusionnelles »)
- ✓ Arrêté du 16 décembre 1998 portant homologation des règles de bonnes pratiques relatives au prélèvement au transport, a la transformation, y compris la conservation, des cellules souches hématopoïétiques issues du corps humain et des cellules mononuclées sanguines utilisées a des fins thérapeutiques
- ✓ Décision de l'ANSM du 07 février 2020 définissant les règles de bonnes pratiques relatives au prélèvement de tissus et de cellules issus du corps humain utilisés à des fins thérapeutiques, dans sa version modifiée par la décision du 5 août 2022 et les éventuelles décisions modificatives postérieures à la rédaction du présent CCTP ;
- ✓ Bonnes Pratiques de Fabrication du médicament à usage humain en vigueur
- ✓ Réglementation TMD (transport de matières dangereuses) en vigueur applicable aux modes de transports utilisés : ADR, Arrêté TMD du 29 mai 2009.
- ✓ Arrêté du 9 novembre 1999 relatif au document de transport ou de location devant se trouver à bord des véhicules de transport routier de marchandises.
- ✓ Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.

Tout nouveau texte de nature législative ou réglementaire, survenant au cours de l'exécution du présent marché, s'appliquera de facto. Le Titulaire est responsable de sa veille réglementaire.

5. Management de la Qualité

a. Réunions de suivi

A compter de la date de notification, pour chaque lot, à minima une réunion de mise en place est organisée avec le Responsable Logistique de l'EFS AURA, au cours de laquelle sont définis :

- La liste des interlocuteurs et du référent pour les formations impliquées dans l'exécution du marché par l'EFS AURA et le Titulaire, les lieux précis d'enlèvement, livraison, stockage pour chaque site
- Les bons de commandes-types propres à chaque lot
- Les documents relatifs au transport (bordereaux d'expéditions, lettres de voiture, étiquettes de transport), feuilles de route
- Les modalités de facturation
- Les modalités de formation ou sensibilisation éventuelles des équipes du Titulaire
- La liste des indicateurs de suivi à mettre en place si nécessaire
- Les consignes applicables

Au besoin, des réunions de suivis pourront être organisées à la demande de l'EFS AURA ou du Titulaire.

b. Traitement des anomalies

Les anomalies (température, délai, documents, non-respect des modes opératoires ou du CCTP) signalées par l'EFS AURA au Titulaire feront l'objet de la rédaction d'une Non-Conformité.

Le Titulaire s'engage à **répondre à ces non-conformités dans un délai de 8 jours calendaires**.

Des investigations complètes doivent être menées et formalisées pour identifier les causes racines des non-conformités de gravité supérieure ou égale au grade 3. Les actions correctives identifiées ainsi que leur délai de réalisation seront partagées avec l'EFS AURA.

La perte ou le déclassement de produit fera l'objet d'une facturation au Titulaire.

Un suivi de ces non-conformités sera mis en place par le Titulaire.

Un indicateur, réalisé par le service logistique de l'EFS AURA permet de suivre la récurrence ou la gravité des anomalies. (Communiqué à minima 1 fois par an au Titulaire).

Les anomalies constatées par le Titulaire doivent être signalées au service Logistique de l'EFS AURA dans les 24h ouvrées suivant l'évènement et feront l'objet, si nécessaire, de la rédaction d'une fiche de non-conformité au service concerné. L'EFS s'engage à une réponse dans un délai de 8 jours calendaires.

I. CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

1. Liste des produits transportés

- Concentré de Globules Rouges (CGR)
- Mélange de Concentré de Plaquettes (MCP)
- Concentré Plaquettes par Aphérèse (CPA)
- Produit Sanguin Labile (PSL)
- Sang total Non Thérapeutique (NTST)
- Sang total (ST)
- Mélange de concentré de granuleux issus de sang total (MCGST)
- Tubes Echantillons Donneurs et Receveurs
- Unité de Sang Placentaire (USP)
- Tissus et cellules d'origine humaine
- Médicaments de thérapie innovante
- Greffons d'origine humaine
- Courrier interne
- Consommables divers (colis de moins de 25 kg)
- Contenants vides

Le conditionnement des produits est à la charge de l'expéditeur.

2. Prestations demandées

Les prestations sont définies dans le chapitre de présentation de chaque lot, ci-après.

3. Matériel de transport / Emballages et conditionnements

a. Matériels fournis par l'EFS

La réalisation du colis contenant les produits à transporter est à la charge de l'expéditeur conformément aux Bonnes Pratiques Transfusionnelles de 2020 et, le cas échéant, à l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route) et à la réglementation TMD (Transport Marchandises Dangereuses).

L'emballage extérieur est fourni et qualifié par l'EFS AURA.

b. Matériels à fournir par le Titulaire

Le Titulaire doit proposer des véhicules de transport adaptés aux prestations de transports et aux produits transportés.

Quel que soit le type de véhicule, les portes d'accès à la zone de chargement doivent pouvoir être verrouillées ou munies de tout autre système permettant d'assurer une protection des produits contre tout vol ou déchargement illégal.

Un système d'arrimage et/ou de calage doit être prévu afin de permettre l'immobilisation des colis dans la zone de chargement.

Les différents types de véhicules attendus sont précisés dans le descriptif des lots.

Tous les véhicules affectés à l'exécution des prestations de transport commandées par l'EFS AURA doivent être régulièrement nettoyés extérieurement et intérieurement et entretenus sur le plan mécanique.

Les véhicules doivent être clairement identifiés par une sérigraphie au nom du Titulaire.

L'inscription "transport de produits sanguins et d'organes humains" devra être apposée sur les véhicules (panneau amovible possible).

4. Documents de transport

Chaque colis comporte une "étiquette de transport" (document interne à l'EFS, cf. annexe 3 du présent CCTP), apposée par l'expéditeur qui pourra évoluer pendant l'exécution du marché.

Pour tous les transports dit « tournée », un bordereau d'expédition est fourni par l'EFS, il est renseigné par l'EFS expéditeur et le Titulaire conformément au mode opératoire qui sera communiqué. Ce bordereau pourra évoluer pendant l'exécution du marché. Le Titulaire rédige une feuille de route conformément à la réglementation.

Pour les prestations à la demande (urgentes ou programmées), le Titulaire fournit une lettre de voiture à 4 feuillets autocopiants, conformément à la réglementation : un pour l'expéditeur, un pour le transporteur, un pour destinataire et un à joindre avec la facture.

L'ensemble des documents de transport pourra évoluer au cours du marché (projet TMS, Transport Management Système, en cours d'étude).

5. Hygiène et Sécurité

La tenue générale des chauffeurs doit être compatible avec l'hygiène exigée vis-à-vis des produits transportés.

Le chauffeur devra être facilement identifiable à minima par le port d'un badge mentionnant son nom, son prénom et le nom de la société.

Aucun produit confié par l'EFS AURA au Titulaire ne doit être transporté avec des denrées alimentaires, des déchets, des personnes ou des animaux.

Le Titulaire s'engage à ne transporter que les produits de la personne publique exclusivement.

Le Titulaire doit s'organiser de manière qu'aucune activité simultanée n'affecte la qualité de la prestation.

Le Titulaire s'engage à mettre à disposition de son personnel, dans chaque véhicule :

- les consignes à appliquer par le conducteur en cas d'accident ou d'incident,
- les kits de sécurité (ou AES) (papier absorbant, détergent / désinfectant, gants, sacs poubelles pour les produits éclatés, ...)
- les protocoles de sécurité et/ou plan de prévention
- les plans de transport le cas échéant

Il doit veiller à la présence permanente des documents applicables à bord de tous les véhicules affectés au transport de produits biologiques d'origine humaine, ainsi qu'à la validité des produits désinfectants mis à disposition.

Il s'engage à respecter la réglementation sanitaire applicable notamment en matière de désinfection.

6. Développement durable

Soucieux de s'inscrire dans une démarche d'achat « durable » et « écoresponsable », l'EFS AURA est attentif à toute démarche de développement durable que le Titulaire aura pu mettre en place. Pour ce faire, le Titulaire aura nécessairement indiqué dans son offre de quelle manière il mène une politique de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Par ailleurs, le Titulaire indique si le personnel employé est sensibilisé et si le matériel proposé présente des caractéristiques techniques respectueuses de la protection de l'environnement. A cet égard, la notation sur le sous critère technique Management du développement durable portera sur les critères suivants :

- Véhicules obligatoirement équipés de la vignette Crit'Air de catégorie inférieure ou égale à 2,
- Formation ou à défaut sensibilisation des chauffeurs à l'éco-conduite,

- Formation ou à défaut sensibilisation des chauffeurs aux risques routiers,
- Et toutes autres mesures visant au respect de l'environnement.

Le Titulaire qui est inscrit conformément à la loi sur le site de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) afin de renseigner les éléments nécessaires à l'établissement de son bilan carbone. Le dernier bilan carbone devra être fourni lors de la réponse au marché et ensuite en fin de chaque année civile.

II. OBLIGATIONS DES PARTIES CONTRACTANTES

1. Obligations de l'expéditeur

Chaque colis doit être identifié par l'expéditeur avec l'étiquette de transport référencée à l'EFS AURA (cf. annexe 3). Cette étiquette comporte notamment les informations suivantes :

- Coordonnées de l'expéditeur (avec N° de téléphone) et du destinataire (avec N° de téléphone)
- Nature et quantité des produits,
- Date et heure de mise à disposition
- Température de transport

L'expéditeur respecte les horaires de rendez-vous fixés lors de la demande de transport (planning, téléphone ou mail) afin de limiter l'attente du prestataire.

2. Obligations du Titulaire

a. Généralités

La prise en charge des colis par le Titulaire s'effectue dans les locaux de l'expéditeur. La signature du document de transport (bordereau d'expédition ou lettre de voiture) atteste de l'acceptation des colis par le Titulaire.

Le Titulaire exécute sous sa responsabilité les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement des colis à partir de sa prise en charge et jusqu'à la livraison.

Il s'engage à ne pas ouvrir les conditionnements externes durant le transport. Si l'ouverture d'un ou de plusieurs colis est demandée lors d'un contrôle de police ou de douane, le préposé du Titulaire doit en avertir préalablement l'EFS AURA, dans la mesure du possible. L'ouverture du ou des colis, le cas échéant, est annotée sur les documents de transport (feuille de route ou lettre de voiture du transporteur).

Le Titulaire est tenu de respecter les circuits et horaires définis sauf cas de force majeure (notamment les ordres de passage si plusieurs sites).

La livraison s'effectue dans les locaux du destinataire.

A partir de l'acceptation du transport jusqu'à la remise des produits au destinataire, le Titulaire est responsable des accidents/incidents du fait de son personnel et de tous les dommages causés aux produits entraînant des pertes partielles ou totales.

En cas de perte totale ou partielle des produits par faute du Titulaire, celui-ci s'engage à dédommager l'EFS AURA au niveau des montants *AD Valorem* des produits concernés (cf. article 10 du CCAP).

Tous les sites de l'EFS AURA sont susceptibles d'être, à la fois, des sites d'enlèvement et de livraison.

Certains établissements de santé, laboratoires ou autres peuvent être considérés comme sites d'enlèvement et/ou de livraison à la demande de la personne publique.

Le personnel du Titulaire respecte le règlement intérieur des établissements où sont effectuées les opérations de chargement et de déchargement. Il se conforme aux consignes de sécurité et d'exploitation qui lui sont communiquées par l'EFS AURA.

b. Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Définition du Plan de Continuité d'Activité : Ensemble des procédures et dispositions prévues pour permettre à l'entreprise de réagir face à un sinistre, de manière à garantir la reprise de ses activités critiques.

Dans ce cadre, il est demandé au Titulaire **d'informer immédiatement l'EFS AURA par le moyen de communication le plus rapide** si le transport est retardé, empêché ou interrompu.

c. Responsabilité vis-à-vis de son personnel

Le Titulaire s'engage à respecter les visites médicales réglementaires avec information des services de la médecine du travail de la nature des produits transportés et des risques encourus par son personnel (en cas d'accident).

3. Obligations du destinataire

a. Réception

Le destinataire assure la vérification contradictoire des colis transportés à l'aide des indications portées sur les documents de transport. Il doit vérifier leur état et leur conformité, selon les critères d'acceptation suivants :

- Contrôle visuel des colis (fuite, ouvert, cassé, etc.)
- Contrôle et corrélation des documents (bordereau d'expédition – lettre de voiture).
- Contrôle du délai d'acheminement du colis
- Lecture des courbes de températures des enceintes pour les véhicules en température dirigée et / ou des sondes présentes dans les colis

En cas de dommage, le destinataire doit formuler, sur le document de transport, des réserves écrites, précises et motivées au moment de la livraison.

Le fait qu'il n'ait pas formulé de réserve à la livraison ne lui interdit pas d'invoquer ultérieurement une perte ou une avarie des produits.

Il est à noter que l'organisation du plan de transport demandé au Titulaire et les horaires de livraisons face aux disponibilités des techniciens de l'EFS AURA ne permettent pas à tous les stades une remise en main propre. De ce fait, l'EFS AURA peut émettre des réserves jusqu'à ce que les points précités puissent être réalisés. Les réserves sont ensuite adressées par courrier avec A/R au prestataire (selon le délai prévu au CCAP), en fonction des résultats du contrôle permettant de justifier un litige lié à la prestation durant le transfert de responsabilité incombant au Titulaire.

b. Sauvegarde des produits

Le destinataire doit prendre toutes les dispositions utiles en vue du sauvetage et de la conservation des produits.

Il doit conserver les produits endommagés jusqu'à ce qu'un expert de la compagnie d'assurance du Titulaire soit missionné.

III. PRESENTATION DES LOTS

1. Lot N° 2 : Transports en températures non dirigées à la demande et/ou au départ de l'agglomération lyonnaise, de Bourg en Bresse et de Valence.

a. Principe général

Il s'agit de prestations programmées (le matin pour l'après-midi, la veille pour le lendemain) et à la demande (coursures urgentes) commandées par l'EFS par un appel téléphonique ou mail au service exploitation du Titulaire, **principalement** au départ :

- Des sites EFS Lyonnais HEH, GHE, LYS, XRO, DEC, SFC, LPD, établissements de santé Lyonnais, laboratoires ou autres : pour les courures urgente, le délai de prise en charge devra être inférieur ou égal à **40 minutes** en journée et **20 minutes** les nuits, dimanches et jours fériés
- Du site EFS de Bourg en Bresse : pour les courures urgente, le délai de prise en charge devra être **de 1h30 maximum**
- Du site EFS de Valence : pour les courures urgente, le délai de prise en charge devra être **de 1h30 maximum**
- Plus exceptionnellement, des établissements de santé ou autres hors région Auvergne-Rhône-Alpes (les temps de route pouvant être importants, les modalités des délais d'enlèvements et de livraisons seront convenus au préalable avec l'EFS).

Dans son offre, le Titulaire décrit les moyens mis en place afin de garantir la bonne prise en compte des demandes de transport.

Il est impératif que le Titulaire prévienne l'EFS en cas d'impossibilité de respecter les délais de prise en charge prévu pour ce lot afin que celui-ci puisse éventuellement prendre des mesures adéquates. De même, le Titulaire préviendra l'EFS en cas de difficulté pendant la phase d'acheminement.

Les transports de ce lot sont à destination :

- Des sites EFS de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Des établissements de santé, laboratoires ou autres en région Auvergne-Rhône-Alpes
- Plus exceptionnellement, des établissements de santé ou autres hors région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces prestations sont en température non dirigée et la livraison doit s'effectuer dans la foulée **et sans mutualisation de courures.**

Le Titulaire doit avoir la capacité de faire intervenir **au moins cinq véhicules** en même temps.

Les véhicules utilisés ont un poids inférieur ou égal à 3,5 T et un volume utile au chargement supérieur ou égal à 0,8 m³. Ils sont conçus de sorte que le compartiment de chargement soit cloisonné avec une ventilation haute et basse nécessaire au transport notamment de Dryshipper ou colis avec carboglace.

Pour les transports urgents, d'un seul colis, le Titulaire pourra proposer une solution de transport en 2 roues (non-obligatoire) en détaillant les modalités de sécurisation du colis. Le colis devra dans ce cas obligatoirement être positionné dans un compartiment adapté (top-case).

b. Préparation à l'exécution du marché public

Suite à la notification du marché public, une réunion de lancement sera organisée afin de :

- Présentation de l'EFS (rappel du CCTP) et présentation du Titulaire
- Vérifier que les obligations du marché seront bien mises en place pour la date de début d'exécution
- Planifier les visites de sites avant le début d'exécution du marché
- Planifier les sensibilisations décrites dans le CCTP avant le début d'exécution du marché
- Convenir de la date d'exécution du marché
- Planifier d'autres réunions avant le début d'exécution si besoin

c. Estimation des besoins sur une année

Dans les tableaux ci-dessous présentent la liste des prestations à la demande effectuée sur une année. Ces tableaux, qui peuvent être fournis au format Excel sur demande du Titulaire, sont donnés, à titre indicatif et non contractuel.

Type de prestation	Unité	Jour	N, D, JF	Total
Forfait (<=20km)	Prestations	1 226	418	1 644
Kilomètre (>20km)	Prestations	345	69	414
	Km	40 358	8 847	49 205

Principales prestations de type "Forfait"					
Expéditeur	Destinataire	jour	N, D, JF	Total	
EFS HEH	EFS GHE	142	80	222	
EFS LYS	EFS HEH	188	19	207	
CLB (CENTRE LEON BERARD)	EFS HEH	127	3	130	
EFS GHE	EFS HEH	87	36	123	
EFS HEH	EFS XRO	53	47	100	
HOPITAL Jean MERMOZ	EFS HEH	86	1	87	
EFS DEC	EFS LYS	74	10	84	
EFS HEH	EFS LYS	67	12	79	
EFS SFC	EFS DEC	79	3	82	
EFS LYS	EFS GHE	64	12	76	
EFS DEC	EFS HEH	63	10	73	
EFS XRO	EFS GHE	59	8	67	
EFS DEC	EFS XRO	54	2	56	
EFS DEC	EFS GHE	35	2	37	
			Total :	1423	

Principales prestations de type "Forfait" par expéditeur				
Expéditeur	Jour	N, D, JF	Total	

EFS HEH	301	140	441
EFS LYS	220	92	312
EFS DEC	229	22	251
EFS GHE	131	75	206
CLB (CENTRE LEON BERARD)	127	3	130
EFS XRO	37	78	115
HOPITAL Jean MERMOZ	86	1	87
EFS SFC	79	3	82
		Total :	1624

Principales prestations de type "Forfait" par destinataire			
Destinataire	Jour	N, D, JF	Total
EFS GHE	196	203	399
EFS HEH	590	82	672
EFS LYS	165	44	209
EFS XRO	146	82	228
		Total :	1508

Principales prestations de type "KM" (Kilomètres)							
Expéditeur	Destinataire	Nombres de Prestations			Nombres de KM		
		Jour	N, D, JF	Total	Jour	N, D, JF	Total
EFS DEC	EFS GRE	57	1	58	5 767	101	5 868
EFS HEH	EFS BRG	23	10	33	2 116	920	3 036
EFS HEH	EFS SPJ	19	3	22	1 292	204	1 496
EFS DEC	EFS BRG	17	10	27	1 564	920	2 484
EFS LYS	EFS BRG	11	2	13	1 144	208	1 352
EFS DEC	EFS VAL	10	3	13	1 140	342	1 482
EFS DEC	EFS SPJ	9	2	11	666	148	814
EFS HEH	CHU SAINT ETIENNE	9	1	10	612	68	680
CLINIQUE TRENEL (Sainte-Colombe)	EFS HEH	9	0	9	342	0	342
				Total :	196	Total :	17 554

Principales prestations de type "KM" (Kilomètres) par expéditeur						
Expéditeur	Nombres de Prestations			Nombres de KM		
	Jour	N, D, JF	Total	Jour	N, D, JF	Total
EFS DEC	100	22	122	10 097	2 211	12 308
EFS HEH	126	14	140	14 016	1 249	15 265
EFS LYS	29	6	35	3 252	581	3 833
		Total :	297			Total : 31 406

Principales prestations de type "KM" (Kilomètres) par destinataire		
Destinataire	Nombres de Prestations	Nombres de KM

	Jour	N, D, JF	Total	Jour	N, D, JF	Total
EFS HEH	72	19	91	11 107	4 076	15 183
EFS BRG	59	25	84	5 512	2 374	7 886
EFS GRE	68	2	70	6 898	174	7 072
EFS SPJ	33	5	38	2 255	357	2 612
EFS VAL	20	13	33	2 200	1 290	3 490
	Total :		316		Total :	36 243

Ajouter les transports programmés (samedi et lundi) et déjà présent dans le tableau.

Les transports ci-dessous sont programmés toutes les semaines sans que les services n'aient à faire de demande. Ils sont déjà comptabilisés dans les prestations ci-dessus.

Transport programmé le lundi matin							
Site (Abréviation)	Lyon Sud - Centre de Santé CDS LYS				Hop Edouard Herriot Pav I HEH - BTC		
Arrivée / Départ	08:15		08:30		08:55		09:05
Tps de Travail		00:15				00:10	
Tps de route				00:25			
Pause							

Transport Samedi après-midi											
Site (Abréviation)	Décines DEC				Hop Edouard Herriot HEH				Lyon Sud LYS		
Arrivée / Départ	16:30		16:45		17:05		17:15		17:40		17:55
Tps de Travail		00:15				00:10				00:15	
Tps de route				00:20				00:25			
Pause											

Transport Samedi après-midi						
Site (Abréviation)	Décines DEC				Grenoble GRE	
Arrivée / Départ	18:30		18:45		19:55	20:05
Tps de Travail		00:15			00:10	
Tps de route				01:10		
Pause						

d. Produits et conditionnements

Cette prestation concerne l'ensemble des produits mentionnés dans la partie commune du CCTP (article I.1 – page 10).

Les produits transportés sont conditionnés par l'EFS. Le Titulaire prend en charge des colis.

Tous les conditionnements référencés dans la partie commune de ce présent CCTP (cf. annexe 6) pourront être utilisés.

Pour certains transports programmés (concernant l'activité banque de tissus HEH), le chauffeur devra utiliser un contenant afin de récupérer des greffons. Il s'agit généralement de transport faisant l'objet d'un appel de l'EFS le matin pour un enlèvement l'après-midi. Le chauffeur réalisant ce transport devra alors s'équiper d'un contenant afin de récupérer ces produits.

Un contenant référencé devra être fourni par le Titulaire et présent constamment dans les véhicules réalisant les courses ; Ce contenant devra être connu et approuvé au préalable par le service de la BTC et devra avoir une contenance de 4 à 20L.

Un suivi du nettoyage des contenants mis en place devra être réalisé et tracé.

e. Sensibilisation

Une sensibilisation sur les produits sanguins est demandée pour le personnel d'encadrement du Titulaire. Cette sensibilisation sera effectuée par le service logistique de l'EFS AURA ; à l'issue de celle-ci un support de sensibilisation sera fourni. Tout nouveau personnel d'encadrement du Titulaire affecté à l'exécution du marché devra suivre cette sensibilisation, préalablement à son entrée en fonction.

Le personnel d'encadrement du Titulaire devra délivrer la sensibilisation sur les produits sanguins à ses chauffeurs, au moyen du support de formation fourni par l'EFS. Cette sensibilisation devra être tracée pour chaque chauffeur et à chaque nouvel arrivant : la preuve de sensibilisation des chauffeurs devra être communiquée à l'EFS AURA (service logistique).

Le Titulaire devra s'assurer de la sensibilisation de tout nouveau chauffeur arrivant.

Spécificité :

Pour le transport des produits de la BTC d'HEH, les chefs d'équipe du Titulaire devront suivre une formation interne dispensée par le personnel de la BTC (environ 2H, sur site). Les chefs d'équipes sensibiliseront ensuite les chauffeurs à l'aide du support fourni par l'EFS préalable à l'exécution des transports au titre du présent lot. Ces sensibilisations devront être tracées par les chefs d'équipes, et le document attestant de la réalisation de la sensibilisation des chauffeurs devra être fourni au service logistique. Pour chaque sensibilisation d'un nouveau chauffeur, le document devra être mis à jour et communiqué à l'EFS AURA (service logistique).

f. Moyens de communication

Le Titulaire doit être joignable 24H/24 et 7J/7 avec un numéro de téléphone principal unique et au moins un numéro de secours. Il doit être en mesure de joindre à tout moment les chauffeurs opérant pour le compte de l'EFS AURA.

Il est important que les personnes du Titulaire répondant aux demandes de transports de l'EFS par téléphone aient connaissance du marché transport et notamment : les spécificités et abréviations des produits, des sites EFS notamment des abréviations et leurs adresses (informations fournies dans le présent CCTP).

Par exemple : « *Bonjour, je suis technicienne sur l'EFS LYS CDS, j'ai besoin d'un transport urgent pour la BTC d'HEH.* »

Les demandes de transports peuvent être aussi formulées par mail auquel est joint un document interne « demande de transport » avec toutes les informations nécessaires.

Le personnel du Titulaire doit parler et écrire couramment le français afin de comprendre les instructions pour sa sécurité et la bonne exécution des prestations.

g. Tarification

Les prestations inférieures ou égales à 20 kms font l'objet d'un tarif forfaitaire de « *jour* » unique et d'un tarif forfaitaire de « *nuît, dimanche et jours fériés* » unique.

Les prestations supérieures à 20 kms font l'objet d'un tarif au kilomètre de « *jour* » et d'un tarif au kilomètre « *nuît, dimanche et jours fériés* » ; la facture indique dans ce cas le nombre de kilomètres retenu selon le distancier pour les sites EFS AURA (en annexe2 du présent CCTP) ou le nombre de kilomètres selon MAPPY pour le trajet le plus rapide pour les sites hors EFS AURA.

Les prix s'entendent pour un aller simple d'un point A à un point B. Le prix au kilomètre inclut donc le retour du titulaire dans sa société et le trajet d'approche de sa société au point de départ indiqué lors de la demande de transport.

Sur la même course, si l'EFS demande un retour du point B vers le point A ou vers un autre point C, dans ce cas-là, il fera l'objet d'un autre transport facturé : Liaison A-B, puis liaison B-A ou B-C.

Par exemple : DEC-HEH-GRE : 1 transport facturé pour la liaison DEC-HEH (9 kms= 1 forfait) + 1 transport facturé pour la liaison HEH-GRE (102 kms).

h. Facturation

Principe de la préfacturation

Chaque fin de mois, un tableau de pré facturation (trame réalisée par l'EFS) rempli par le Titulaire sera envoyé au service logistique EFS. Celui-ci sera accompagné par un seul fichier au format PDF contenant l'ensemble des lettres de voiture des transports facturés.

Ce tableau sera un fichier au format Excel détaillant chaque prestation correspondant à la facture qui sera émise en indiquant la date, l'heure d'enlèvement, le type de prestation (J, N, D, JF), le numéro de la lettre de voiture, le site expéditeur, le site destinataire, le prix unitaire, le nombre de kilomètre (modèle en annexe 7).

Ce tableau de pré facturation fera l'objet d'une validation par le service logistique EFS, ce qui permettra au Titulaire d'établir chaque fin de mois une facture unique, qui indiquera le montant totale HT des prestations réalisées et validées sur la période.

i. Audit

L'EFS se réserve la possibilité de procéder à des audits chez le Titulaire ou, en tout endroit qu'il jugerait opportun, afin de vérifier la conformité des conditions de transport prévues pour chaque lot du présent CCTP y compris le respect des référentiels applicables et la qualité de la sensibilisation des personnels.

Les audits pourront porter sur les points suivants :

- Sensibilisation du Personnel,
- Suivis du nettoyage des contenants BTC
- Facturation,
- Gestion des anomalies et non conformités,
- Modes de communication avec la personne publique,
- Respect des modes opératoires si existants,
- Gestion des changements humains ou matériels intervenant au cours de la prestation,
- Etc.

Le Titulaire doit se soumettre à la réglementation et aux inspections éventuelles de l'ANSM et autres entités habilitées.

j. Outil de gestion du transport :

a. **Présentation du périmètre investi par l'outil TMS LEO (ADVANTAGE SUPPLY)**

L'EFS s'est doté d'un outil TMS, Advantage Supply de l'éditeur SIGMA.

Les objectifs de la mise en place de cette solution sont entre autres :

- La simplification et l'harmonisation du processus de transport, de l'expression du besoin par le métier jusqu'à la facturation (Base adresses sites/ services EFS et fournisseurs unique)
- La dématérialisation des échanges entre les Etablissements et les Entreprises de Transport,
- La traçabilité des demandes et de leur exécution (via une application mobile)
- La traçabilité des colis en temps réel
- Une pré facturation des prestations de transport

Les modules, dont l'EFS s'est équipé, sont les suivants :

- « Planification »
- « Traçabilité »
- « Messagerie »
- « Finance »
- « Gestion documentaire »
- « Application Mobile »

Le logiciel permet ainsi :

- L'édition des étiquettes de transport (avec CAB)
- La déclaration des colis par les expéditeurs
- La communication des demandes de transport et/ou des tournées ordonnancées aux Entreprises de Transport, via une application WEB
- Une application mobile pour les conducteurs (Prise en charge de tournée, flash des colis en chargement et en livraison, flash des enceintes de déposes)
- Un accès à la traçabilité des colis
- L'import des courbes de température de la tournée
- L'émission d'une pré-facture mensuelle

Le déploiement du TMS s'effectuera par vagues successives, à partir de septembre 2024.

Par conséquent, deux processus de gestion du transport **seront en vigueur, à partir de septembre 2024** au sein de l'EFS (et le resteront jusqu'à la fin du déploiement). Cela implique pour chaque candidat d'un marché EFS d'intégrer dans son offre les deux processus de gestion du transport et de prévoir les outils nécessaires (Interface avec TMS LEO, téléphone et cartes SIMS etc.)

Les impacts identifiés pour chaque Entreprise de Transport :

- Paramétrages de enceintes mobiles
- Paramétrage des véhicules
- Paramétrage des identifiants de connexion des conducteurs et des exploitants
- Formation des chauffeurs à l'utilisation de l'application mobile
(Kit de formation transmis au Titulaire post notification)

b. **Utilisation de l'outil Gestion du transport : prérequis au marché EFS**

L'utilisation de l'outil de gestion du transport, mis en place par l'EFS est un prérequis pour l'ensemble des acteurs souhaitant être notifiés dans le cadre des marchés transports EFS.

L'EFS est doté de la solution SIGMA ADVANTAGE SUPPLY. Celle-ci se compose d'une application web et d'une application mobile.

Pour répondre, Le candidat devra prendre ses dispositions pour utiliser l'application Advantage supply :

- Pour les marchés de navettes et de courses :
 - L'Entreprise de Transport doit mettre à disposition de ses conducteurs des Smartphones [version IOS configuration requise IOS13 minimum_Version Android 10 et 11], pour pouvoir prendre en charge les tournées et les colis de l'EFS et en assurer leur traçabilité. La connexion se fait avec une adresse mail préalablement communiquée à l'EFS pour paramétrage dans la solution.
 - L'Entreprise de transport aura également accès aux modules planification et traçabilité de l'application WEB, pour prendre connaissance des tournées à réaliser et suivre l'exécution au besoin.
 - La mise à disposition des courbes de températures devra se conformer à l'API température souhaitée.

Ci-dessous : Format attendu (csv) pour les courbes de température dans le TMS
Restitutions des relevés de température en fichier comme suit :

- Respect du format du nom de fichier attendu, ex TabTemp_20221027-1904_to_20221028-0107_GE-770-DT.csv qui doit être composé de
 - Label "Tab_Temp"
 - Suivi du séparateur " _ "
 - Suivi de la date et heure de début de relevé (dans l'exemple 20221027-1904)
 - Suivi de " _to_ "
 - Suivi de la date et heure de fin de relevé (dans l'exemple 20221028-0107)
 - Suivi du séparateur " _ "
 - Suivi de l'immatriculation du véhicule (dans l'exemple GE-770-DT)
 - Suivi de l'extension .csv

Le fichier CSV de relevé de température devra avoir les colonnes suivantes :

- Au niveau de l'entête (1ere ligne du fichier)
 - Colonne "Date"
 - Suivi de 1 à n colonnes suivantes contenant les références des contenants présents dans le véhicule

Exemple DATE ; [référence externe enceinte 1] ; [référence externe enceinte 2] ; [référence externe enceinte n]

- Au niveau des lignes suivantes
 - Dans la première colonne : la date et heure de relevé de sonde : Valeur et format du champ "28/10/2022 01 :07 :00"
 - Pour chaque colonne suivante correspondant à une enceinte, le relevé de température correspondant à l'enceinte et à la date heure relevé

Chaque [référence enceinte n] dans le CSV doit correspondre à la référence d'une enceinte (CAB) paramétrée dans le référentiel "Contenant" de traçabilité dans le TMS.

La valeur et format des températures des contenants doit être numérique avec 4 décimales maximum :
"22.0625"

Exemple non contractuel ci-dessous :

DATE	Amb	Cng	Ref
02/12/2023 02:35	22.0625	-28.625	4.25
02/12/2023 02:34	22.125	-28.4375	4.25
02/12/2023 02:32	22.3125	-28.8125	4.0625
02/12/2023 02:31	22.3125	-28.875	4
02/12/2023 02:26	22.0625	-28.75	3.9375
02/12/2023 02:21	21.6875	-28.6875	4
02/12/2023 02:16	21.625	-28.625	4.375
02/12/2023 02:11	21.6875	-28.375	3.9375

- Pour les marchés de type : messagerie ou affrètement ou express, mettre à disposition de l'EFS et de SIGMA la documentation technique de ses Webservices pour permettre la communication entre les outils (réception des commandes de transport, confirmation de réception des commandes de transport, envoi d'évènements de suivi de l'exécution des commandes de transport)

L'adhésion à la solution logicielle de gestion de transport et tout autre coût associé sont à la charge du Titulaire et ne seront pas couverts par l'EFS. Le candidat s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au paramétrage de l'outil sur la base des spécifications de l'EFS, ainsi qu'à la formation de ses salariés à l'utilisation des applications WEB et mobile.

c. Procédure en mode dégradé (indisponibilité d'ADVANTAGE SUPPLY)

En cas d'indisponibilité de l'outil de gestion du transport (« ADVANTAGE SUPPLY »), les échanges entre l'EFS et le Titulaire pourront se faire par e-mail, téléphone, bordereau de transport... selon le PCA en vigueur.

2. Lot N° 5 : Transports en températures non dirigées à la demande et/ou au départ de CLF, AUR, MLS et MTL

a. Principe général

Il s'agit de prestations programmées et à la demande commandées par l'EFS par un appel téléphonique ou par un mail au service exploitation du Titulaire, **principalement** au départ de :

- CLF avec un délai de prise en charge **maximum de 30 min**
- MLS avec un délai de prise en charge **maximum de 2h00**
- AUR avec un délai de prise en charge **maximum de 3h00**
- MTL avec un délai de prise en charge **maximum de 2h00**

Ces prestations sont en **température non dirigée** et peuvent être effectuées vers n'importe quel autre site AURA.

Dans son offre, le Titulaire décrit les moyens mis en place afin de garantir la bonne prise en compte des demandes de transport.

Il est impératif que le Titulaire prévienne l'EFS en cas d'impossibilité de respecter les délais de prise en charge prévu pour ce lot afin que celui-ci puisse éventuellement prendre des mesures adéquates. De même, le Titulaire préviendra l'EFS en cas de difficulté pendant la phase d'acheminement

b. Préparation à l'exécution du marché public

Suite à la notification du marché, une réunion de lancement sera organisée afin de :

- Présentation de l'EFS (rappel du CCTP) et présentation du Titulaire
- Vérifier que les obligations du marché seront bien mises en place pour la date de début d'exécution
- Planifier les visites de sites avant le début d'exécution du marché
- Planifier les sensibilisations décrites dans le CCTP avant le début d'exécution du marché
- Convenir de la date d'exécution du marché
- Planifier d'autres réunions avant le début d'exécution si besoin

c. Estimation des besoins pour les transports à la demande :

Dans les tableaux ci-dessous, qui peuvent être fournies au Titulaire sur demande au format Excel, est présentée, à titre indicatif, la liste exhaustive des prestations à la demande effectuée sur une année.

Type de prestation	Unité	Jour	N, D, JF	Total
Kilomètre	Prestations	76	26	102
	Km	10 544	3 336	13 880

Principales prestations de type "KM" (Kilomètres)							
Expéditeur	Destinataire	Nombres de Prestations			Nombres de KM		
		Jour	N, D, JF	Total	Jour	N, D, JF	Total
EFS CLF	EFS AUR	17	13	30	2 652	2 028	4 680
CHU Clermont Ferrand	EFS HEH	16	1	17	2 704	169	2 873
EFS CLF	EFS MLS	14	2	16	1 694	242	1 936
EFS CLF	EFS MTL	9	4	13	1 017	452	1 469
EFS CLF	EFS ROA	6	1	7	702	117	819
Total :				83	Total : 11 777		

Principales prestations de type "KM" (Kilomètres) par expéditeur						
Expéditeur	Nombres de Prestations			Nombres de KM		
	Jour	N, D, JF	Total	Jour	N, D, JF	Total
EFS CLF	73	24	97	10 080	3 174	13 254
Total :			97	Total : 13 254		

Principales prestations de type "KM" (Kilomètres) par destinataire
--

Destinataire	Nombres de Prestations			Nombres de KM		
	Jour	N, D, JF	Total	Jour	N, D, JF	Total
EFS AUR	17	13	30	2 652	2 028	4 680
EFS HEH	18	1	19	3 067	169	3 236
EFS MLS	14	2	16	1 694	242	1 936
		Total :	65		Total :	9 852

Le Titulaire doit avoir la capacité de faire intervenir **au moins trois véhicules en même temps**.

Les véhicules utilisés ont un poids inférieur ou égal à 3,5 T et un volume utile au chargement supérieur ou égal à 0,8 m³.

Pour les transports urgents, d'un seul colis, le Titulaire pourra proposer une solution de transport en 2 roues (non-obligatoire) en détaillant les modalités de sécurisation du colis. Dans ce cas, le colis devra obligatoirement être positionner dans un compartiment adapté (top-case).

d. Produits et conditionnements

Cette prestation concerne l'ensemble des produits mentionnés dans la partie commune du CCTP (article I.1 – page 10).

Les produits transportés sont conditionnés par la personne publique. Le Titulaire prend en charge des colis.

Tous les conditionnements référencés dans la partie commune de ce présent CCTP (cf. annexe 6) pourront être utilisés.

e. Sensibilisation

Une sensibilisation sur les produits sanguins est demandée pour le personnel d'encadrement du Titulaire. Cette sensibilisation sera effectuée par le service logistique de l'EFS AURA ; à l'issue de celle-ci, un support de sensibilisation sera fourni. Tout nouveau personnel d'encadrement du Titulaire affecté à l'exécution du marché devra suivre cette sensibilisation, préalablement à son entrée en fonction.

Le personnel d'encadrement du Titulaire devra délivrer la sensibilisation sur les produits sanguins à ses chauffeurs au moyen du support de formation fourni par l'EFS. Cette sensibilisation devra être tracée pour chaque chauffeur et à chaque nouvel arrivant ; la preuve de sensibilisation des chauffeurs devra être communiquée à l'EFS AURA.

f. Communication

Le Titulaire doit être joignable 24H/24 et 7J/7 avec un numéro principal unique et au moins un numéro de secours. Il est en mesure de joindre à tout moment les chauffeurs opérant pour le compte de l'EFS AURA.

Il est important que les personnes du Titulaire répondant aux demandes de transports de l'EFS via téléphone aient connaissance du marché transport et notamment : les spécificités et abréviations des produits, des sites EFS notamment des abréviations et leurs adresses (informations fournies dans le présent CCTP).

Par exemple : « *Bonjour, je suis technicienne sur l'EFS de Clermont, j'ai besoin d'un transport urgent pour la Préparation de Saint-Etienne* »

Les demandes de transports peuvent être aussi formulées par mail auquel est joint un document interne « demande de transport » avec toutes les informations nécessaires.

Le personnel du Titulaire doit parler et écrire couramment le français afin de comprendre les instructions pour sa sécurité et la bonne exécution des prestations.

g. Tarification

Les prestations font l'objet d'un tarif au kilomètre unique. La facture indique le nombre de kilomètres retenu selon le distancier pour les sites EFS AURA (en annexe 2 du présent CCTP) ou le nombre de kilomètres selon MAPPY pour le trajet le plus rapide pour les sites hors EFS AURA.

Les prix s'entendent pour un aller simple d'un point A à un point B. Le prix au kilomètre inclut donc le retour du Titulaire dans sa société et le trajet d'approche de sa société au point de départ indiqué lors de la demande de transport.

Sur la même course, si l'EFS demande un retour du point B vers le point A ou vers un autre point C, dans ce cas-là il fera l'objet d'une autre ligne de facture : Liaison A-B, puis liaison B-A ou B-C

Par exemple : CLF-STB-SPJ : 1 transport facturé pour la liaison CLF-STB (154 kms) + 1 transport facturé pour la liaison STB-SPJ (15 kms = 1 forfait).

h. Facturation

Principe de la préfacturation

Chaque fin de mois, un tableau de pré facturation (trame réalisée par la personne publique) rempli par le Titulaire sera envoyé au service logistique EFS. Celui-ci sera accompagné par un seul fichier au format PDF contenant l'ensemble des lettres de voiture des transports facturés.

Ce tableau sera un fichier au format Excel détaillant chaque prestation correspondant à la facture qui sera émise en indiquant la date, l'heure d'enlèvement, le type de prestation (J, N, D, JF), le numéro de la lettre de voiture, le site expéditeur, le site destinataire, le prix unitaire, le nombre de kilomètre (modèle en annexe 7).

Ce tableau de pré facturation fera l'objet d'une validation par le service logistique EFS, ce qui permettra au Titulaire d'établir chaque fin de mois une facture unique, qui indiquera le montant totale HT des prestations réalisées et validées sur la période.

i. Audit

L'EFS se réserve la possibilité de procéder à des audits chez le Titulaire ou, en tout endroit qu'il jugerait opportun, afin de vérifier la conformité des conditions de transport prévues pour chaque lot du présent CCTP y compris le respect des référentiels applicables et la qualité de la sensibilisation des personnels.

Les audits pourront porter sur les points suivants :

- Sensibilisation du Personnel,
- Facturation,
- Gestion des anomalies et non conformités,
- Modes de communication avec la personne publique,
- Respect des modes opératoires si existants,
- Gestion des changements humains ou matériels intervenant au cours de la prestation,
- Etc.

Le Titulaire doit se soumettre à la réglementation et aux inspections éventuelles de l'ANSM et autres entités habilitées.

j. Outil de gestion du transport

a. **Présentation du périmètre investi par l'outil TMS LEO (ADVANTAGE SUPPLY)**

L'EFS s'est doté d'un outil TMS, Advantage Supply de l'éditeur SIGMA

Les objectifs de la mise en place de cette solution sont entre autres :

- La simplification et l'harmonisation du processus de transport, de l'expression du besoin par le métier jusqu'à la facturation (Base adresses sites/ services EFS et fournisseurs unique)
- La dématérialisation des échanges entre les Etablissements et les Entreprises de Transport,
- La traçabilité des demandes et de leur exécution (via une application mobile)
- La traçabilité des colis en temps réel
- Une pré facturation des prestations de transport

Les modules, dont l'EFS s'est équipé, sont les suivants :

- « Planification »
- « Traçabilité »
- « Messagerie »
- « Finance »
- « Gestion documentaire »
- « Application Mobile »

Le logiciel permet ainsi :

- L'édition des étiquettes de transport (avec CAB)
- La déclaration des colis par les expéditeurs
- La communication des demandes de transport et/ou des tournées ordonnancées aux Entreprises de Transport, via une application WEB
- Une application mobile pour les conducteurs (Prise en charge de tournée, flash des colis en chargement et en livraison, flash des enceintes de déposes)
- Un accès à la traçabilité des colis
- L'import des courbes de température de la tournée
- L'émission d'une pré-facture mensuelle

Le déploiement du TMS s'effectuera par vagues successives, à partir de septembre 2024.

Par conséquent, deux processus de gestion du transport **seront en vigueur, à partir de septembre 2024** au sein de l'EFS (et le resteront jusqu'à la fin du déploiement). Cela implique pour chaque candidat d'un marché EFS d'intégrer dans son offre les deux processus de gestion du transport et de prévoir les outils nécessaires (Interface avec TMS LEO, téléphone et cartes SIMS etc.)

Les impacts identifiés pour chaque Entreprise de Transport :

- Paramétrages de enceintes mobiles
- Paramétrage des véhicules
- Paramétrage des identifiants de connexion des conducteurs et des exploitants
- Formation des chauffeurs à l'utilisation de l'application mobile
(Kit de formation transmis au Titulaire post notification)

b. **Utilisation de l'outil Gestion du transport : prérequis au marché EFS**

L'utilisation de l'outil de gestion du transport, mis en place par l'EFS est un prérequis pour l'ensemble des acteurs souhaitant être notifiés dans le cadre des marchés transports EFS.

L'EFS est doté de la solution SIGMA ADVANTAGE SUPPLY. Celle-ci se compose d'une application web et d'une application mobile.

Pour répondre, le candidat devra prendre ses dispositions pour utiliser l'application Advantage supply :

- Pour les marchés de navettes et de courses :
 - L'Entreprise de Transport doit mettre à disposition de ses conducteurs des Smartphones [version IOS configuration requise IOS13 minimum_Version Android 10 et 11], pour pouvoir prendre en charge les tournées et les colis de l'EFS et en assurer leur traçabilité. La connexion se fait avec une adresse mail préalablement communiquée à l'EFS pour paramétrage dans la solution.
 - L'Entreprise de transport aura également accès aux modules planification et traçabilité de l'application WEB, pour prendre connaissance des tournées à réaliser et suivre l'exécution au besoin.
 - La mise à disposition des courbes de températures devra se conformer à l'API température souhaitée.

Ci-dessous : Format attendu (csv) pour les courbes de température dans le TMS
Restitutions des relevés de température en fichier comme suit :

- Respect du format du nom de fichier attendu, ex TabTemp_20221027-1904_to_20221028-0107_GE-770-DT.csv qui doit être composé de
 - Label "Tab_Temp"
 - Suivi du séparateur "_"
 - Suivi de la date et heure de début de relevé (dans l'exemple 20221027-1904)
 - Suivi de "_to_"
 - Suivi de la date et heure de fin de relevé (dans l'exemple 20221028-0107)
 - Suivi du séparateur "_"
 - Suivi de l'immatriculation du véhicule (dans l'exemple GE-770-DT)
 - Suivi de l'extension .csv

Le fichier CSV de relevé de température devra avoir les colonnes suivantes :

- Au niveau de l'entête (1ere ligne du fichier)
 - Colonne "Date"
 - Suivi de 1 à n colonnes suivantes contenant les références des contenants présents dans le véhicule

Exemple DATE ; [référence externe enceinte 1] ; [référence externe enceinte 2] ; [référence externe enceinte n]

- Au niveau des lignes suivantes
 - Dans la première colonne : la date et heure de relevé de sonde : Valeur et format du champ "28/10/2022 01 :07 :00"
 - Pour chaque colonne suivante correspondant à une enceinte, le relevé de température correspondant à l'enceinte et à la date heure relevé

Chaque [référence enceinte n] dans le CSV doit correspondre à la référence d'une enceinte (CAB) paramétrée dans le référentiel "Contenant" de traçabilité dans le TMS.

La valeur et format des températures des contenants doit être numérique avec 4 décimales maximum :
"22.0625"

Exemple non contractuel ci-dessous :

DATE	Amb	Cng	Ref
02/12/2023 02:35	22.0625	-28.625	4.25
02/12/2023 02:34	22.125	-28.4375	4.25
02/12/2023 02:32	22.3125	-28.8125	4.0625
02/12/2023 02:31	22.3125	-28.875	4
02/12/2023 02:26	22.0625	-28.75	3.9375
02/12/2023 02:21	21.6875	-28.6875	4
02/12/2023 02:16	21.625	-28.625	4.375
02/12/2023 02:11	21.6875	-28.375	3.9375

- Pour les marchés de type : messagerie ou affrètement ou express, mettre à disposition de l'EFS et de SIGMA la documentation technique de ses Webservices pour permettre la communication entre les outils (réception des commandes de transport, confirmation de réception des commandes de transport, envoi d'évènements de suivi de l'exécution des commandes de transport)

L'adhésion à la solution logicielle de gestion de transport et tout autre coût associé sont à la charge du Titulaire et ne seront pas couverts par l'EFS. Le candidat s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au paramétrage de l'outil sur la base des spécifications de l'EFS, ainsi qu'à la formation de ses salariés à l'utilisation des applications WEB et mobile.

c. Procédure en mode dégradé (indisponibilité d'ADVANTAGE SUPPLY)

En cas d'indisponibilité de l'outil de gestion du transport (« ADVANTAGE SUPPLY »), les échanges entre l'EFS et le Titulaire pourront se faire par e-mail, téléphone, bordereau de transport... selon le PCA en vigueur.

IV. ANNEXES

- Annexe 1 : Codification et coordonnées des sites de l'EFS AURA
- Annexe 2 : Distancier établi par l'EFS AURA
- Annexe 3 : Etiquette de transport AURA
- Annexe 4 : Trame demande de transport
- Annexe 5 : Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident lors du transport de produits sanguins
- Annexe 6 : Conditionnements utilisés à l'EFS AURA
- Annexe 7 : Modèle tableau pré-facturation
- Annexe 8 : Liste et fréquences des lieux de collectes d'Aurillac

Annexe 1 : Codification et coordonnées des sites de l'EFS AURA

SITES	CODE	TEL. 24H/24 Services Distri/Délivrance	TEL. et/ou STANDARD	FAX	ADRESSE
ANNEMASSE (COL)	ASS		04 50 87 69 70	04 50 92 27 21	1 route de Taninges 74100 ANNEMASSE
BOURG EN BRESSE (COL, DEL, IHE)	BRG	<u>Distri/Délivrance</u> 04 74 50 62 22	04 74 50 62 20	04 74 22 75 20	Hôpital de Fleyriat, 900 route de Paris 01012 Bourg en Bresse
CONFLUENCE (COL. site fixe)	SFC		04 72 31 33 50	04 72 31 33 69	Lyon Confluence 3, Crs Charlemagne 69002 LYON
CHAMBERY (COL, MKD)	CHY		04 79 69 37 45	04 79 69 73 63	502 Faubourg Maché 73000 CHAMBERY
CHAMBERY (DEL, IHE)	CHC	04 79 96 59 41		04 79 60 74 71	Centre Hospitalier Métropole Savoie Place Lucien Biset BP 30706 73000 CHAMBERY
CROIX-ROUSSE (Bât.C, 3 ^{ème} étage) (DEL, IHE)	XRO	04 72 07 18 95		04 72 07 27 93	Hôpital de la Croix-Rousse, 103 Gde rue de la Croix-Rousse 69004 LYON
DECINES (Labos HLA/IH, PLER, CQP PRP, APP)	DEC	<u>Gardien</u> 04 78 65 61 07	04 78 65 61 61	FAX PSL 04 78 65 62 57	54, Rue Vaucanson 69150 DECINES
DECINES (DIR, services admin.)			04 78 65 61 61		111, Rue Elisée Reclus 69150 DECINES
GROUPEMENT HOSP. EST (Bât.5 Sous-sol) (DEL, IHE)	GHE	04 72 35 78 50 04 72 35 78 49		04 78 53 54 00	Groupeement Hospitalier Est, 28 Avenue du Doyen Lépine 69677 BRON Cedex
GRENOBLE (COL, DEL, IHE, HLA, REC)	GRE	<u>Distri/Délivrance</u> 04 76 42 94 42	04 76 42 43 44	04 76 42 52 63	29 Av. du Maquis du Grésivaudan BP 35 38701 LA TRONCHE Cedex
CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN (DEL, IHE)	HAL	04 50 82 20 01		04 50 03 08 94	558, route de Findrol 74130 CONTAMINE SUR ARVE
HEH- Distri/IHE (Bât.5 - 1 ^{er} étage)	HEH	04 72 11 25 65 04 72 11 25 67	<u>Secrétariat</u> 04 72 11 25 74	04 72 33 67 94	Hôpital Edouard Herriot, 5 Place d' Arsonval 69003 LYON
HEH-BTC (Pav. I - RdC)		04 72 68 46 20		04 72 68 46 21	
HEH-Pav. P (Pav. P – 5 ^{ème} étage)		04 72 11 02 39		04 72 11 75 03	
CENTRE HOSPITALIER ANNECY GENEVOIS (DEL, IHE)	HRA	04 50 63 67 74	<u>Labo IH</u> 04 50 63 67 75	04 50 23 56 71	1, av. de l'Hôpital Epagny Metz- Tessy BP 90074 74374 PRINGY Cedex
LYON PART DIEU (COL. site fixe)	LPD		04 78 65 64 40		74 Rue de la Villette 69003 LYON
LYON-SUD-Distri (Bât.3B 1 ^{er} étage) (DEL, IHE)	LYS	04 78 86 19 14		04 72 39 15 40	Centre Hospitalier Lyon Sud, 165 Chemin du Grand Revoyet 69310 LYON PIERRE BENITE
LYON-SUD-CDS (Bât 1G - Niveau 1-Pav. Marcel Bérard) (CDS)			<u>Lun au Ven</u> 04 78 86 22 83 ou 74	04 78 86 22 97	
METZ-TESSY (QBD, COL, APP)	MTY	<u>Gardien</u> 04 78 65 61 07	04 50 66 96 96	04 50 66 97 26	2, chemin des Croiselets 74370 EPAGNY METZ TESSY
SAINT ISMIER (UTICELL)	SIS		04 76 52 92 41	04 76 52 59 84	464 Route de Lancey - La Bâtie - 38330 SAINT ISMIER
VALENCE (DEL, IHE, COL, CDS, PLER, MET)	VAL	<u>Distri/Délivrance</u> 04 75 82 44 09	04 75 82 44 00	04 75 42 15 29	72 Avenue du Dr Paul Santy 26000 VALENCE

AURILLAC (COL. mobiles, DEL)	AUR	Lun au Ven de 18h à 8h +N, D, JF 06 72 27 26 51	04 71 43 49 50	04 71 43 49 54	50 Avenue de la République 15002 AURILLAC Cedex
CLERMONT-FERRAND (COL, IHE, DEL)	CLF	<u>Distri/Délivrance</u> 04 73 15 20 11	04 73 15 20 20	04 73 15 20 11	58 Rue Montalembert 63058 CLERMONT FERRAND Cedex 1
LE PUY EN VELAY (COL, CDS, DEL, IHE)	LPV	04 71 06 64 16	04 71 06 63 10	04 71 06 64 18	12 Bd de Dr A. Chantemesse 43000 LE PUY EN VELAY Cedex
MONTLUCON (DEL)	MTL	<u>Standard Hôpital</u> 04 70 02 30 30	<u>Lun au Ven et Sam matin</u> 04 70 02 40 48	04 70 03 91 44	18 Avenue du 8 Mai 1945 03100 MONTLUCON Cedex
MOULINS (COL, IHE, DEL)	MLS	<u>Standard Hôpital</u> 04 70 35 77 77	04 70 34 86 15	04 70 34 86 19	10 Avenue du Général de Gaulle 03006 MOULINS Cedex
ROANNE (COL, CDS, DEL, IHE)	ROA	<u>Distri/Délivrance</u> 04 77 70 16 43	04 77 70 87 87	04 77 68 11 68	28 Rue de Charlieu 42328 ROANNE Cedex
ST ETIENNE BELLEVUE (PRP, CQP, HLA, PLER, BTC (Cornées), REC, MET)	STB	<u>Gardien</u> 04 78 65 61 07	04 77 81 42 42	04 77 80 05 53	25 boulevard Pasteur 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2
ST ETIENNE CHATEAUCREUX <i>Immeuble Horizon</i> (COL, CDS)	CHX		04 77 81 42 43	04 77 81 43 75	6-8 Rue Jacques Constant Milleret ZAC de Châteaureux 42964 SAINT ETIENNE Cedex1
ST ETIENNE ROBESPIERRE (APP, REC, Services Admin.)	STR		<u>Magasin</u> 04 77 59 57 01		48, Rue des Forges 42964 SAINT ETIENNE
ST PRIEST EN JAREZ (DEL, IHE)	SPJ	04 77 92 85 60		04 77 92 61 35	Avenue Albert Raimond 42275 SAINT PRIEST en JAREZ

Annexe 2 : Distancier établi par l'EFS AURA

EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES													TABLEAU DES DISTANCES EN KMS (Google maps)														
	ASS	AUR	BRG	CHC	CHX	CHY	CLF	DEC	GHE	GRE	HAL	HEH	HRA	LPD	LPV	LYS	MLS	MTL	MTY	ROA	SFC	SIS	SPJ	STB	STR	VAL	XRO
ASS		463	124	97	230	96	314	177	153	149	10	179	46	153	303	189	294	361	44	239	190	145	218	215	213	257	156
AUR	463		394	419	238	418	156	323	321	423	470	318	459	318	163	321	268	260	456	264	313	440	288	234	234	277	313
BRG	124	394		173	148	172	245	91	89	178	132	92	135	91	223	104	173	241	135	165	102	196	154	151	149	197	91
CHC	97	419	173		148	1	270	96	98	58	90	98	54	99	222	108	311	367	54	191	109	54	156	151	150	130	108
CHX	230	238	148	148		147	149	68	63	153	221	64	45	63	77	57	179	243	187	89	60	171	6	6	5	129	65
CHY	96	418	172	1	147		269	95	97	57	89	97	53	99	221	107	310	366	53	190	108	53	155	151	150	129	107
CLF	314	156	245	270	149	269		175	173	274	321	169	308	169	125	174	121	113	308	117	164	292	141	151	153	271	170
DEC	177	323	91	96	68	95	175		5	101	169	9	135	8	141	18	215	272	135	96	20	119	74	68	67	114	14
GHE	153	321	89	98	63	97	173	5		102	170	3	136	5	137	15	213	271	136	95	18	120	68	65	63	111	12
GRE	149	423	178	58	153	57	274	101	102		143	102	107	105	226	113	316	371	107	195	114	12	161	157	156	98	113
HAL	10	470	132	90	221	89	321	169	170	143		171	38	159	295	181	297	365	39	242	168	139	230	226	225	251	160
HEH	179	318	92	98	64	97	169	9	3	102	171		136	3	135	15	216	274	136	98	6	121	68	65	63	111	7
HRA	46	459	135	54	45	53	308	135	136	107	38	136		138	263	147	301	369	1	230	148	103	196	191	189	215	147
LPD	153	318	91	99	63	99	169	8	5	105	159	3	138		136	13	206	263	138	98	5	123	70	65	65	112	5
LPV	303	163	223	222	77	221	125	141	137	226	295	135	263	136		129	239	229	260	158	133	245	80	72	73	115	137
LYS	189	321	104	108	57	107	174	18	15	113	181	15	147	13	129		212	269	146	94	6	131	62	59	57	107	11
MLS	294	268	173	311	179	310	121	215	213	316	297	216	301	206	239	212		83	301	100	203	334	170	182	184	312	207
MTL	361	260	241	367	243	366	113	272	271	371	365	274	369	263	229	269	83		369	141	260	390	236	246	247	368	265
MTY	44	456	135	54	187	53	308	135	136	107	39	136	1	138	260	146	301	369		229	148	103	194	191	189	215	147
ROA	239	264	165	191	89	190	117	96	95	195	242	98	230	98	158	94	100	141	229		85	215	81	90	92	194	89
SFC	190	313	102	109	60	108	164	20	18	114	168	6	148	5	133	6	203	260	148	85		132	66	62	61	120	5
SIS	145	440	196	54	171	53	292	119	120	12	139	121	103	123	245	131	334	390	103	215	132		178	175	173	116	131
SPJ	218	288	154	156	6	155	141	74	68	161	230	68	196	70	80	62	170	236	194	81	66	178		14	15	133	70
STB	231	234	150	150	6	149	154	70	65	155	223	65	189	65	73	59	184	248	188	91	61	173	15		1	131	66
STR	230	233	150	151	5	150	154	73	65	154	223	65	188	65	72	58	184	248	188	92	61	172	15	1		129	66
VAL	257	277	197	130	129	129	271	114	111	98	251	111	215	112	115	107	312	368	215	194	120	116	133	130	128		124
XRO	156	313	91	108	65	107	170	14	12	113	160	7	147	5	137	11	207	265	147	89	5	131	70	67	66	124	

Remarque : pour le site de CHC (Distribution/IHC de Chambéry –Hôpital) prendre en compte la distance CHY (site EFS). Le site CHC est en face du site CHY.

Annexe 3 : Etiquette de transport AURA

Les 3 exemples

Etablissement Français du sang Auvergne Rhône Alpes			
Transfusion Produit Sanguin (POCHES) - A préserver des chocs physiques et thermiques			
En cas d'accident ou d'incident durant le transport, prévenir immédiatement l'expéditeur			
  C000000000005403762	Expéditeur	AURA - Decines - DEC Service Préparation (PRP) 54 Rue Vauban - 69150 Decines-Chapieu 04 78 65 61 61	
Destinataire	EFS Auvergne Rhône Alpes AURA - Lyon HEH - HEH IH/DEL Service IH/Délivrance Hôpital Edouard Herriot, 5 Place d'Arsonval, Bât. 5 - 1er étage - 69003 Lyon - 04 72 11 25 65		
Température de transport :	+20°C à +24°C	Type de colis :	CONCENTRÉ DE PLAQUETTES
Commentaire :		METTRE EN AGITATION	Colis N°
Nom collecte :			/.....

Etablissement Français du sang Auvergne Rhône Alpes			
Transfusion Produit Sanguin (POCHES) - A préserver des chocs physiques et thermiques			
En cas d'accident ou d'incident durant le transport, prévenir immédiatement l'expéditeur			
  C000000000005403764	Expéditeur	AURA - Bron GHE - GHE Groupement Hospitalier Est, 26 Avenue du Doyen Lépine - 69677 Bron 04 72 35 70 11	
Destinataire	EFS Auvergne Rhône Alpes AURA - Lyon Croix Rousse - XRO Hôpital de la Croix-Rousse, 103 Gde rue de la Croix-Rousse - 69004 Lyon - 04 72 07 18 95		
Température de transport :	+2°C à +10°C	Type de colis :	CONCENTRÉ DE GLOBULES ROUGES (tspt<24h)
Commentaire :		METTRE EN AGITATION	Colis N°
Nom collecte :			/.....

Etablissement Français du sang Auvergne Rhône Alpes			
Transfusion Produit Sanguin (POCHES) - A préserver des chocs physiques et thermiques			
En cas d'accident ou d'incident durant le transport, prévenir immédiatement l'expéditeur			
  C000000000005403765	Expéditeur	AURA - Lyon Sud - LYS IH/DEL CH Lyon Sud, 165 Chemin du Grand Renoyat, Bât. 3A - 1er étage - 69310 Pierre-Benite 04 78 86 19 14	
Destinataire	EFS Auvergne Rhône Alpes AURA - Grenoble - GRE 29 Avenue du maquis du Grésivaudan - 38700 La Tronche - 04 76 42 94 42		
Température de transport :	< - 25°C	Type de colis :	PLASMA FRAIS CONGELÉ (transp>48h)
Commentaire :		METTRE EN AGITATION	Colis N°
Nom collecte :			/.....

EFS Rhône-Alpes Auvergne

DEMANDE DE TRANSPORT

RAA/GTP/FO/006 - Version 4

ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG AUVERGNE-RHONE-ALPES

111, Rue Elisée Reclus CS20617 69153 DECINES-CHARPIEU

Service Logistique Tél. 04 78 65 61 04

=> DE : L'EFS AURA SITE : SERVICE : Centre de coût : Nom/Prénom : E-mail : 1 Tél. direct : Fax :	Date : Pages : (cette-ci incluse) Copie(s) :
=> A : E-mail : Tél : Fax :	

Monsieur,

Merci de prévoir la mise en place d'un de vos véhicules :

LE :

1/ Au départ de :

Heure de Départ :

Adresse :

Contacter :

Marchandises / Produits à récupérer :

Température de Transport :

2 / Livraison à :

Heure de Livraison :

Adresse :

Contacter :

Marchandises / Produits à Livrer :

Température de Transport :

Transport à refacturer : OUI ☐ NON ☐

A refacturer à :

.....

REMARQUES :

Ludovic BOUTTEMY
Responsable Logistique

Historique V4 : Suppression du numéro de FAX du service logistique.

Version électronique GEDEON faisant foi

1/1

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT LORS DU TRANSPORT DE PRODUITS SANGUINS

RAA/GTP/FI/014 - Version 5

Version électronique GEDEON faisant foi 1/1

□ Historique V5 : révision à 5 ans, pas de modification

Ce document s'applique à l'ensemble des transporteurs référencés à l'EFS AURA ainsi qu'aux chauffeurs des tournées internes de Lyon.

Le matériel suivant doit être disponible dans le véhicule, dans une trousse, pour tout transport de produits sanguins :

- 1 grand sac poubelle
- 1 boîte de gants à usage unique
- du papier absorbant
- un produit décontaminant (500 ml minimum)
- solution hydro-alcoolique

En cas de choc physique violent sur le container de produits sanguins, vérifier qu'il n'existe pas une fuite de produits sanguins à l'extérieur de l'emballage.

1° cas : il n'y a pas de fuite à l'extérieur de l'emballage

- Ne pas intervenir sur le colis.
- Avertir l'EFS sur la conduite à tenir (retour à l'EFS ou à l'ES) : le n° de téléphone figure
- sur l'étiquette de transport

2° cas : Il y a une fuite de produit à l'extérieur de l'emballage :

- Eviter tout contact avec les produits sanguins.
- Se munir IMPERATIVEMENT de **gants** à usage unique.
- Mettre la caisse d'emballage dans un grand **sac poubelle**.
- Nettoyer ce qui a été taché avec de l'**eau** et du **papier absorbant** qui sera jeté dans le sac poubelle.
- **Désinfecter** avec un produit décontaminant approprié.
- Le nettoyage terminé, jeter les gants dans le sac et le fermer.
- **Prévenir l'EFS expéditeur** (n° de téléphone figure sur l'étiquette de transport)
- **Rapporter le sac pour destruction par l'EFS (selon DASRI).**
- **Un examen du reste du chargement doit être effectué.**

ATTENTION ! L'utilisation de la javel est interdite (dégagement de chlore gazeux toxique)

En cas de contact sur la peau, rincer abondamment à l'eau et désinfecter avec un produit approprié.
Puis consulter un médecin traitant le jour même où le service de garde d'un établissement de soins.

Annexe 6 : Conditionnements utilisés à l'EFS AURA

Produits	Type Conditionnement	Dimensions Colis (en mm)
ST, Plasma Matières 1ères	Boîte gerbable avec couvercle solidaire	400x300x186
CPA Matières 1ères	Boîte gerbable avec couvercle monté sur charnières	400x300x138
NTST Matières 1ères	Boîte gerbable avec couvercle solidaire	400x300x175
Produits finis en temp. non dirigée	Glacière « Camping-Gaz » / Caisse « TARABOX »	17L / 12L
Produits finis	Boîte emboitable avec couvercle monté sur charnières 54 L	800x600x453
Produits finis en temp. dirigée	Boîte emboitable avec couvercle monté sur charnières	400x300x252
Tubes échantillons	Biothèque : Caisse grise en plastique empilable	300x200x120
	QBD : Caisse bleue en plastique empilable	400x300x120
Prélèvements LABM et USP	Boîte rectangulaire	190x135x90
Tubes contaminés	Boîte + emballage carton (kit transport P650)	1250 ml
PSL contaminés	Caisse Box'Air	15 L
Matériel défectueux	Bac avec couvercle clipsable, Boite isotherme souple	39L 1,6 à 4L
CPA (Mat. 1ères ou finis)	Mallette ISOS	440x320x95
Produits finis	Caisse ALLIBERT	25 ou 50 L
Greffon tissus sous traitant (Ionisos)		50 L
Cellules souches (matière première et produit fini)	Glacière "Camping-Gaz"	17L
Cellules souches USP et tissus congelés	Dryshipper	740x500x500
Tissus matière première issus du corps humain	Malette souple	210x210x190 200x160x130
Voyager (Dryshipper) à paillettes		520x300x300

Annexe 7 Modèle de tableau de pré-facturation

N° Lettre de voiture	Prestataire	Date	Heure	Minute	Prestation "Jour" ou "N, D, JF"	Expéditeur	Destinataire	Nbre KMS selon distancier EFS	Quantité	Forfait ou Kilomètre	Prestation Validée	Quantité pour saisie facture Titulaire	Valeur HT Titulaire	Quantité pour saisie facture Sous-Traitant	Valeur HT Sous-Traitant	Commentaires
		vendredi 16 octobre 2020	10	30	jour	GHE	DEC	5	1	forfait	Validée	1,0000	0,00	0,00	0,00	
		dimanche 18 octobre 2020	15	25	N, D, JF	CHY	STB	149	149	Km	Non Validée	0,0000	0,00	0,00	0,00	
		lundi 19 octobre 2020	23	05	N, D, JF	BRG	DEC	91	91	Km	Validée	91,0000	127,40	0,00	0,00	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	
					N, D, JF			#N/A	#N/A	#N/A		0,0000	#N/A	0,00	#N/A	

Annexe 8 : Liste et fréquences des lieux de collectes d'Aurillac

COLLECTES DU SITE D'AURILLAC (où PSL pris sur place)				Trajet normal AUR/CLF		
				156 Kms		02h05
Lieux de collecte	Distance avec le site (MAPPY)	Fréquence annuelle	Trajet Retour		Distance en Kms par passage Collecte	Temps en heure par passage Collecte
ALLANCHE	72 KM	2	Retour normal par N122		172	02:25
ARPAJON / CERE	6 KM	11	Retour normal par N122		159	02:11
CHAMPS/TARANTINE	85 KM	2	Retour par N 89	Détour	173	02:54
CHAUDES-AIGUES	94 KM	4	Retour par A 75	Détour	220	02:56
CONDAT	87 KM	4	Retour normal par N122		161	02:40
LANOBRE	87 KM	2	Retour par N 89	Détour	169	02:29
LE VIGEAN	50 KM	1	Retour par N 89	Détour	165	02:26
LA CHAPELLE LAURENT	94 KM	2	Retour normal par N122		177	02:32
MASSIAC	84 KM	4	Retour normal par N122		157	02:09
MAURIAC	51 KM	3	Retour par N 89	Détour	167	02:30
MURAT	49 KM	4	Retour normal par N122		156	02:06
NEUSSARGUES	59 KM	3	Retour normal par N122		156	02:07
POLMINHAC	15 KM	2	Retour normal par N122		156	02:06
RIOM-ES-MONTAGNES	84 KM	4	Retour normal par N122		178	02:51
SAINT FLOUR	74 KM	11	Retour par A 75	Détour	173	02:20
SAINT MARTIN VX	31 KM	4	Retour par N 89	Détour	166	02:28
VIC/ CERE	20 KM	2	Retour normal par N122		156	02:07
YDES	72 KM	4	Retour par N 89	Détour	166	02:28
				Moyenne	168	2:25